



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-100

**ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
SANTÉ PUBLIQUE - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs : Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Madame Guylaine BOUVIER, Adjointe au Maire à la santé et lutte contre les pollutions, informe l'Assemblée que l'association « Élus, santé publique & territoires » a été créée en octobre 2005 à l'initiative d'élus locaux en charge de la Santé, désireux d'œuvrer avec les pouvoirs publics pour que la santé devienne l'un des champs des politiques municipales. L'association nationale « **Élus, santé publique & territoires** » regroupe des élus de communes et de leurs groupements désireux de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé par la promotion des politiques locales de prévention, promotion et éducation à la santé.

L'association est aujourd'hui présidée par Gilbert HANGARD, maire adjoint de la ville d'Albi.

Celle-ci poursuit trois objectifs pour fédérer les élus locaux, décrits ci-après :

- Promouvoir toute politique visant à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, favorisant l'accès aux droits, aux soins, à la prévention, à la santé égale pour tous, contribuant à l'éducation et à la promotion de la santé et intégrant les déterminants de la santé, en particulier environnementaux ;
- Affirmer, faire reconnaître et légitimer le rôle des communes et de leurs groupements dans la mise en œuvre de politiques territoriales de santé publique, en particulier dans le cadre d'une coproduction avec l'État ;
- Développer et consolider toute forme de programme de santé publique contractualisé entre les collectivités territoriales et l'État, dans la logique et sur le modèle des «Ateliers Santé Ville» développés dans le cadre de la Politique de la ville.

Les activités de ce réseau de villes sont de mener :

- Des échanges, des réflexions autour d'expériences locales
- Des formations des élus et de leurs partenaires locaux
- De représenter les élus locaux auprès des pouvoirs publics centraux
- D'effectuer une veille documentaire et juridique
- De développer des partenariats universitaires

Dans ce cadre, l'adhésion de la ville de Mérignac à cette association permettra d'intégrer un lieu d'échanges, de ressources, de réflexion et d'aide pour la mise en place des actions autour de la santé publique à Mérignac.

La cotisation minimale de base est indexée sur le nombre d'habitants de la collectivité.

La base de calcul est de 1 euro pour 250 habitants. Le nombre d'habitants à Mérignac au 1^{er} janvier 2021 étant de 73 822 habitants, soit un montant de cotisation pour Mérignac de 295,28 €.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 21 juin 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à l'association nationale des villes pour le développement de la santé publique pour un montant de 295,28 € pour 2021 ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à l'association ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a horizontal line that extends to the right. A vertical line descends from the end of the horizontal line, forming a stylized signature.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.